Contribution n°67 (Web)

Par (

Déposée le 6 octobre 2026 à 17h59

Messieurs

Ce projet d'éolienne ne respecte pas distances prudentielles demandées par l'UE: aucun mat à moins de 1000m des habitations.

De plus l'A 88 passe a proximité (1000m) prenant le village Ri en sandwich et le grand méthaniseur de Ronai provoque un afflux de trafic routier. Dans ce contexte rural qui a connait une diazine de mats à une distance de moins de 6km, ce projet détruit l'équilibre humain et biologique.

En résumé suivant le principe constitutionnel de précaution et des nuisances subies déjà par les riverains, en termes écologiques et d'aménagement du territoire sont contradictoires avec ce projet.